



SEMINAIRE DE RENTREE - 6 SEPTEMBRE 2011
L'embarcadère - Plélan le Petit
COMPTE-RENDU thématique « CLIMAT ET ENERGIE »

Les échanges ont été riches et nombreux, ce compte-rendu n'est pas exhaustif. Il est présent pour donner une vision générale du débat qui s'est instauré sur le climat et l'énergie. A la fois comme des notes à garder en mémoire pour les présents et des informations qui nous semblent importantes à communiquer pour ceux qui n'ont pu se déplacer le 6 septembre.

Viviane LE DISSEZ, Mickaël CHEVALIER tiennent à renouveler leurs remerciements aux intervenants qui se sont déplacés pour discuter avec nous : élus locaux, agents de collectivités ou membres du Conseil de développement. De même, votre présence et votre participation est saluée par l'exécutif du Syndicat mixte du Pays de Dinan prêt à renouveler l'expérience l'année prochaine.

Animation : Mickaël CHEVALIER - Vice-président Syndicat mixte du Pays de Dinan

Intervenants :

- **Dominique RAMARD** : Maire de Saint-Juvat commune engagée dans la convention des maires et Conseiller Régional délégué à l'énergie et au climat
- **Roger ROUILLE** : Conseiller municipal de Lamballe, Vice-président du SDE 22, Vice-président de l'ALE du Pays de Saint-Brieuc
- **ADEME** : Yvon BASSET - Directeur régional adjoint - Animateur du pôle Energie / Politiques territoriales énergie / Gestion transversale du DD
- **Conseil Régional** : François-Xavier DE BLIGNIERES - Chef du service de l'aménagement durable et de l'énergie
- **Conseil Général** : Ronan COLLOBERT - Chargé de mission énergie
- **SDE 22** : Alain HAES - Responsable du service énergie
- **Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc** : Sébastien FASSY, Directeur

Ce premier thème de « l'énergie et du climat » s'est déroulé en 3 temps :

- 1) Introduction des enjeux climatiques et énergétiques de l'échelle mondiale jusqu'à nos communes
- 2) Découverte et échanges avec le public sur des solutions existantes à travers les témoignages et l'expertise des invités
- 3) Question posée aux élus, agents des collectivités et membres du Conseil de développement : « *selon vous, quels projets s'inscrivent dans la thématique « climat et énergie » sont à mettre en place dans le Pays de Dinan* » ?

1) Introduction des enjeux climatiques et énergétiques à l'échelle mondiale jusqu'à nos communes

Vous trouverez ci-dessous, le diaporama qui a été projeté en introduction

Pourquoi se poser la question du climat et de l'énergie dans le Pays de Dinan?

Un sujet d'actualité ...

- ✓ Réchauffement climatique – augmentation des températures
- ✓ Augmentation pluviométrie – inégale entre les régions du monde
- ✓ Raréfaction des énergies fossiles (pétrole, gaz,...)
- ✓ Fluctuation et augmentation significative du coût de l'énergie
- ✓ Précarité énergétique, alimentaire, sociale

L'activité humaine productrice et consommatrice d'énergie est source d'émission de GES

L'émission des Gaz à Effet de Serre (GES) est un des facteurs du changement/dérèglement climatique

L'énergie et le Climat, un défi relevé par...



Communauté internationale

- ⇒ Stabilisation et réduction des GES
 - ⇒ Limiter le réchauffement climatique terrestre à 2°C
- des négociations internationales en cours...



Stratégie Europe 2020: « 3 fois 20 »

- ⇒ Réduire de 20% des GES
- ⇒ Améliorer de 20% l'efficacité énergétique
- ⇒ Développer 20% d'énergie renouvelable



Objectif français: le facteur 4 à l'horizon 2050

- ⇒ Participer à l'objectif international de limiter la hausse des températures
- ⇒ Diviser les émissions de GES par 4

En Pays de Dinan, comment relever le défi ? quels sont les enjeux énergétiques ?

Communes, communautés de communes, Pays, quels enjeux énergétiques ?

Exemple d'enjeux pour...

Les communes:

- Etat du patrimoine communal
- Eclairage public
- Poids des dépenses énergétiques dans le budget communal
- Transport et mobilité de la population

Les communautés de communes:

- Etat du patrimoine intercommunal
- Etat de l'Habitat individuel et collectif
- Poids des dépenses énergétiques dans le budget intercommunal
- Gestion collective des déchets

Le Pays :

- Mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Schéma des zones de développement de l'éolien (ZDE)
- Filières économiques locales d'énergies renouvelables, éco-construction, filière alimentaire de proximité

Mickaël Chevalier a introduit la séance en mettant en évidence que la question du climat et de l'énergie est avant toute chose un sujet d'actualité et un débat de société. Pour qui lit la presse, reçoit sa facture de chauffage, va à la station essence... la question énergétique est présente part une fluctuation et variabilité du coût de l'énergie fossile (pétrole, fuel, etc.), par l'effet d'annonce des producteurs d'énergie (EDF, etc.) sur les augmentations à venir.

En parallèle, le climat et l'énergie sont traitées à différentes échelles faisant l'objet de nombreuses négociations internationales (Rio 1992, Kyoto 1995, Durban 2011). Les gouvernements se réunissent, se fixent des objectifs parfois difficiles à atteindre, mis en difficultés, etc.

Les états membres de l'Union Européenne se sont fixés les objectifs du « 3 fois 20 » que l'on retrouve dans plusieurs documents et actes politiques, tel que le Paquet énergie climat (décembre 2008), mais aussi à travers la mise en place de dispositifs comme « la convention des Maires ». D'ailleurs, certaines communes du Pays de Dinan dans le cadre d'un projet européen « ENESCOM », sont aujourd'hui accompagnés par la SCIC ENR du Pays de Dinan pour concevoir un plan d'action est répondre à leur niveau aux objectifs de diminution des GES, d'économie de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

La France s'est elle aussi dotée d'outils pour relever le défi énergétique à travers la loi de programmation et d'orientation de la politique énergétique (2005), le Grenelle de l'environnement, etc.

Viennent ensuite les enjeux locaux, sans tous les reprendre, voici un extrait d'une étude l'Adème effectuée en 2005 sur la consommation énergétique : pour des communes de moins de 10 000 habitants : les bâtiments communaux représentent environ 74% des consommations énergétiques, contre 20% pour l'éclairage public et 6% pour les véhicules municipaux.

Nous vous avons posé des questions... en retour des constats, des questions, des réflexions

Paroles d'Elus ...

« Les questions de l'énergie et du climat se rejoignent dans la mesure où les actions que nous pouvons mener peuvent à la fois nous permettre d'économiser l'énergie et d'éviter des rejets nuisibles pour le climat »

Consommation d'énergie

- « Pour les particuliers, personnes âgées de nos communes, le chauffage peut s'avérer un gouffre financier. D'autant plus si la maison est grande, ancienne et n'a pas fait l'objet de rénovation (isolation thermique, chaudière, etc.) »
- « Une priorité d'économie énergétique est à donner sur la rénovation de l'existant du patrimoine privé ou public. A la différence de la construction neuve, les règles thermiques sont chères et compliquées en réhabilitation. Comment rendre attractif la réhabilitation de l'existant, quelles mesures d'accompagnement auprès du grand public? »
- « Nous avons des bâtiments communaux anciens et énergivores (...) sur lesquels nous souhaitons effectuer un travail sur leur consommation. En parallèle avec le SDE, nous allons débiter une action sur l'éclairage public avec l'installation de lampes basse consommation »

Nous vous avons posé des questions... en retour des constats, des questions, des réflexions

Production d'énergie

- « L'éolien, comme énergie renouvelable, n'est pas suffisamment déployé sur le Pays »
- « Comment en tant que collectivité, il est possible d'accompagner des projets de méthanisation mené par des agriculteurs, particuliers? Quelle participation? »
- « Comment quantifier de façon réaliste la part de gisement en énergies renouvelables par rapport à nos besoins connus et prévisionnels? Comment garantir l'évolution de notre besoin énergétique en dehors de la production nucléaire? »

Maîtrise de l'énergie

- « Il nous semble primordial de réfléchir à la réduction voire le remplacement de toutes énergies fossiles par des énergies alternatives dans les nouveaux projets de construction ou de rénovation des bâtiments communaux »

Nous vous avons posé des questions... en retour des constats, des questions, des réflexions

Maîtrise de l'énergie

- « Amener les collectivités à s'engager en matière de maîtrise de l'énergie et de nouvelles pratiques comme les circuits courts, cela doit être dans les objectifs du Pays. Les circuits courts c'est non seulement faire travailler les agriculteurs et artisans locaux, c'est aussi limiter les déplacements »

Education, connaissance commune de l'énergie

- « Le conseil auprès des habitants et des collectivités est primordial, que ce soit pour réaliser des économies d'énergies mais aussi du conseil en matière de nouvelles énergies. (...) Le Pays ne doit pas tout faire; il faut aussi s'appuyer sur des partenaires (entreprises, associations, ...) »
- « Organiser des réunions-débats à chaque fois qu'une question est posée en matière d'énergie renouvelable (bois-énergie, éolien offshore, etc.), cela fait partie de notre rôle d' élu »
- « Un travail d'éducation des élus, du personnel des collectivités, des habitants est à entreprendre pour développer une connaissance commune des techniques parfois nouvelles, telle que la VMC que l'on retrouve très souvent condamnée dans les logements de particuliers. En raison de la croyance suivante: "bouchons les trous d'air pour consommer moins de chauffage" »

Au mois de juillet, des questions ont été adressées aux élus des communes, communautés de communes et du comité syndical du Pays de Dinan. Certains d'entre vous y ont répondu.

C'est à partir de ces réponses, questions, réflexions que chacun des intervenants invités s'est exprimé. Deux groupes ont été mis en place où chaque intervenant a pris la parole durant un temps limité suivi d'un échange avec le public.

Le 1^{er} groupe constitué des représentants de l'Adème, du Conseil Général, du SDE 22 et du Conseil Régional et le 2^{ème} groupe constitué des représentants de l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc et de Dominique Ramard, présent à la fois comme Conseiller Régional et Maire de Saint-Juvat ont réagi en évoquant les actions qu'ils mènent mais aussi les points qui leur semblent primordial à évoquer sur notre territoire lorsque l'on traite de la problématique énergétique et climatique qui est l'affaire de tous.

2) Reprise des interventions et échanges avec le public sur la thématique de l'énergie et du climat

INTERVENTION 1^{ier} GROUPE

Intervention d'Yvon BASSET - Adème : il a souhaité revenir sur le pacte électrique relevant d'un partenariat « Etat et Région » qui aujourd'hui porte sur une maîtrise des consommations ce qui fait référence à la « sobriété énergétique » et une sécurisation de l'approvisionnement des réseaux.

Aujourd'hui le rôle et la place des collectivités dans le contexte présenté en introduction sont des acteurs incontournables. La situation est préoccupante ; il n'est plus possible de reculer face aux objectifs, de diminution des GES, de développement des énergies renouvelables, etc. Selon Yvon B., tout le monde doit s'engager et participer aux objectifs fixés que l'ont soit une collectivité, un particulier, une entreprise, etc.

Pour atteindre ces objectifs, cela demande de réaliser de lourds investissements financiers. A côté, il existe aussi la stratégie des négawatts qui porte sur :

- La sobriété énergétique : à savoir consommer uniquement l'énergie dont on a besoin. En fonction des actions menées, cela peut représenter une économie de 10 à 15% du budget d'une collectivité (éteindre son ordinateur lors de longues absences, covoiturage, baisser le degré de chauffage des salles, etc.)
- L'efficacité énergétique : installer des équipements peu consommateurs d'énergie, c'est-à-dire se servir à bon escient des innovations techniques tel que l'éclairage à basse consommation, les réseaux de chaleurs, etc.
- Les énergies renouvelables : remplacer la consommation des énergies fossiles par la consommation d'énergie de flux grâce à l'éolien offshore, le solaire, la méthanisation, etc.

Cette stratégie des négawatts, selon lui apporte une réponse aux enjeux évoqués par « les paroles d'élus ».

Il termine en énonçant, le rôle des collectivités au regard des enjeux énergétiques et climatiques :

- distribuer de l'énergie : en Côtes d'Armor le SDE
- produire de l'énergie
- aménager l'espace public : travailler sur les déplacements, la mobilité, la consommation des bâtiments, logements, etc.
- un rôle d'incitation et d'exemplarité. A savoir, qu'une collectivité doit montrer l'exemple quand elle souhaite s'engager dans une démarche sur l'énergie et le climat ; elle doit d'abord travailler sur son patrimoine.

Intervention de Ronan COLLOBERT - Conseil Général : Il introduit son propos en nous encourageant à s'appuyer sur les forces vives du territoire, de les utiliser pour développer des projets sur l'énergie et le climat. Il cite à titre d'exemple : la SCIC ECLIS dans le domaine de l'éco-construction, la SCIC ENR du Pays de Dinan sur la filière bois mais aussi le projet européen ENESCOM porté par la FR-CIVAM et mis en œuvre sur notre territoire par la SCIC ENR. Ce projet a vocation à promouvoir la convention des Maires auprès des communes. Aujourd'hui, plus d'une dizaine de communes ont signé.

Il est nécessaire de penser une organisation à plusieurs niveaux :

- pour travailler sur le patrimoine public : le conseil en énergie partagé (CEP) est un outil à mobiliser. Il permet de réaliser des économies d'énergie et d'apporter du conseil sur la rénovation thermique ou de nouvelles constructions
- pour s'adresser aux particuliers : les Espaces Info Energies (EIE) sont un bon moyen de conseil et sensibilisation aux problématiques énergétiques
- pour développer une vision stratégique : il peut s'avérer intéressant de s'engager dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET) mené de concert avec le SCOT. En partant d'un diagnostic que vous pouvez réaliser avec l'appui d'ENERGES. Il s'agit d'un Observatoire de l'énergie conçu par le Conseil Régional et l'Adème qui permet de réaliser des profils énergétiques territoriaux.

En terme de maîtrise de l'énergie, le Conseil Général aide notamment à la mise en place de CEP. Concernant le développement des énergies renouvelables, il accompagne la filière bois ou l'élaboration des schémas éoliens. Dans le cadre de la réalisation de son agenda 21, il a recruté un économiste de flux (autre qualificatif du Conseiller en énergie partagée) qui lui a permis de réaliser

de 15 à 20% d'économie sur son budget « énergie ». Aujourd'hui, faisant partie des collectivités « obligées », le Conseil Général s'est engagé dans un PCET. Actuellement sur la partie état des lieux et diagnostic, il réactualise une étude qu'il avait menée de mai 2008 à mai 2009.

Intervention d'Alain HAES - SDE 22 : le syndicat départemental d'électricité est l'autorité compétente pour la distribution d'électricité. Cela comprend l'extension, le renforcement et l'effacement des réseaux électriques. Il travaille aussi sur éclairage public et le gaz.

En fonction du déficit d'ingénierie auprès des communes, ainsi qu'une augmentation constante des contraintes réglementaires portées et à venir sur le patrimoine bâti, de par sa connaissance des contraintes du territoire, le Service Energie réalise des missions d'assistance et de conseils de manière totalement neutre aux communes - pour la réalisation de constructions/ extensions/ réhabilitations de bâtiments communaux - ainsi que l'amélioration et l'optimisation des équipements techniques existants, sur la base d'audits énergétiques réalisés par les CEP - techniciens communaux - les bureaux d'étude - réalise des diagnostics énergétiques ponctuels, et formule des propositions d'actions pour la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux (des communes qui ne sont pas pourvues par un CEP ou technicien communal avec des missions liées à l'énergie) - assure une veille technologique et juridique, permanente et efficiente. Le SDE 22 propose à la structure en gestion du CEP une convention (avec ou sans accompagnement financier) permettant de définir le périmètre d'actions de chacun pour structurer un travail complémentaire. Actuellement, le SDE 22 participe à la mise en place d'un réseau de CEP à l'échelle départemental.

Le SDE 22 se structure et s'organise comme partenaire auprès des collectivités pour recueillir et centraliser les Certificats d'Economie d'Energies (CEE) délivrés lors de la réalisation de travaux portant sur l'efficacité thermique des bâtiments. L'affectation du produit de la vente des CEE est en cours de réflexion au sein du SDE 22.

Intervention de François-Xavier DE BLIGNIERES - Conseil Régional : Il revient sur les deux constats importants à ses yeux à savoir la raréfaction avérée des énergies fossiles et le changement climatique. Dans ce contexte, il est nécessaire d'avoir une approche globale et cohérente. En ce sens, le Plan Climat Energie Territorial (PCET) se révèle un bon outil à intégrer dans des travaux de planification urbaine comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le PCET peut apporter un éclairage, une nouvelle approche des problématiques que vous travaillez au sein du SCOT du Pays de Dinan. D'autre part, il existe un réseau régional des PCET ouvert à toute collectivité qui se lance dans l'exercice et sa mise en pratique.

Pour le Conseil Régional, la problématique « énergie et climat » est liée au territoire, sa politique d'aménagement est aujourd'hui liée à sa politique énergie. Pour conclure, il soutient l'idée que le Pays de Dinan ne part pas de zéro. Etant dans une démarche de SCOT, le PCET ne se présente pas comme une procédure venant se rajouter ; il peut apporter des éclairages complémentaires sur la mobilité, les transports, l'aménagement urbain, le développement des énergies renouvelables, etc.

ECHANGE avec le public : QUESTIONS/REPONSES

Question 1 : Qu'est-ce qu'un Conseil en Energie Partagé (CEP) ?

Réponse Yvon BASSET : Le CEP est un service de conseil auprès des communes, communautés de communes que nous appuyons dans le cadre du Contrat de Projet Etat/Région lorsque celui-ci est mis en place à l'échelle des Pays.

Il est proposé pour les communes n'ayant pas les moyens de créer un service « énergie ». La mise en place d'un CEP permet de mutualiser des compétences dans le domaine de l'économie d'énergie, du suivi des consommations énergétique et du conseil à la maîtrise d'œuvre lors de la réhabilitation ou construction de bâtiments publics. Pour des communes bénéficiant de ce service au bout de 4 ans, elles peuvent réaliser des économies de 3 à 5% de leur budget « énergie », à savoir pour 1€ de participation au CEP, elles économisent ensuite 2€ à 3€ par habitant. Il est conseillé de recruter un Conseiller en énergie partagé pour 40 000 habitant maximum ; au-delà, il est nécessaire de recruter un autre technicien(ne). L'Adème et le Conseil Régional apporte son soutien à la création du service car celui-ci dès la 1^{ière} année ne sera pas en mesure d'établir les audits énergétiques de l'ensemble

des bâtiments de communes adhérentes. Sa prise en charge est d'une durée de 3 ans pour permettre la montée en puissance du service et son autonomie par la suite reposant sur la participation financière des communes et/ou communautés de communes adhérentes. En Bretagne, aujourd'hui 17 Pays bénéficient de ce service et 25 techniciens sont en activités et proposent leurs compétences auprès de 450 communes.

Question 2 : Quelle est, si elle existe, la différence entre un Conseil en Energie Partagé implanté dans un Pays et le service d'audit et de conseil proposé par le SDE 22 ?

Réponse Alain HAES : Le service proposé par le SDE est lui ponctuel, il s'adresse aux communes non dotées de la compétence. Le Service Energie répond à différents types demandes par des audits/diagnostics pour un/des projet(s) de maîtrise de la demande ou de réduction de consommation énergétique du patrimoine bâti, avec conseil et accompagnement dans la mise en œuvre des préconisations ou de l'opération de travaux. Les CEP réalisent des audits et du suivi des consommations d'énergie sur plusieurs années. Un CEP de Pays apporte plus de proximité. D'ailleurs, le SDE promeut l'implantation de CEP dans les Pays qui le souhaitent avec la mise en place de conventions afin de mettre en œuvre la complémentarité et non la mise en concurrence.

Réponse Roger ROUILLE : en tant que Vice-président du SDE 22 et aussi Vice-président du Pays de Saint-Brieuc ; il estime que le SDE ne peut pas répondre à toutes les demandes ; son action d'audit ne peut être que ponctuelle. Le département est aujourd'hui composé de plus de 300 communes restent à imaginer les surfaces et périmètres de bâtiments publics à auditer et le suivi de factures énergétiques.

Tout l'intérêt est de développer des synergies entre le SDE et les Pays engagés sur la problématique énergétiques : travailler en complémentarité par exemple sur la thématique des certificats d'économie d'énergie.

Question 3 : Comment est intégré aujourd'hui la problématique énergétique et climatique dans les SCOT en Bretagne ?

Réponse François-Xavier DE BLIGNIERES : les approches d'un territoire à l'autre sont très différentes. Il n'y a pas de règles uniques. L'intérêt est d'éviter « un doublon » dans le travail selon lui, « énergie et climat » doivent se traiter au sein du SCOT et non à côté quand celui-ci est en cours de conception ou révision. Une réunion à ce propos à eu lieu au mois de juin pour qui est intéressé, il propose de diffuser le compte-rendu.

Réponse Roger ROUILLE : Le Pays de Saint-Brieuc débute la révision de sont SCOT. Dans ce cadre, ils ont décidé d'intégrer la thématique « énergie et climat » ; Pour cela, ils vont s'appuyer sur les compétences de l'Agence Locale de l'Energie du pays de Saint-Brieuc. Pour lui traiter de cette problématique de manière transversale au sein du SCOT va leur permettre de réfléchir sur l'agriculture, le commerce, le transport. Il lui semble important que le SCOT édicte des règles dans ce domaine car comme l'a signalé Yvon Basset en introduction « nous n'avons plus le choix ».

Réponse Dominique RAMARD : Les rapprochements entre PCET et SCOT sont variés. Le Pays de Redon et Vilaine a fait le choix de séparer les deux. Selon eux, traiter les deux sujets au sein des mêmes groupes allait générer des problèmes. Selon Dominique Ramard, s'il est possible de réaliser un PCET en même temps que le SCOT, il ne faut pas hésiter à le faire. Le Pays de Redon n'a pu le faire car il était trop avancé dans la démarche du SCOT. Selon lui intégrer, la question de l'énergie et du climat dans le SCOT est gage de qualité.

Question 4 : La commune de Léhon a signé la convention des Maires dans le cadre du projet ENESCOM ; elle s'est donc engagée à participer au « 3fois20 ». Parmi son plan d'action, elle a le projet d'installer des panneaux photovoltaïque sur les toits d'un bâtiment public. L'appel d'offre a été lancé et aujourd'hui, elle regrette de ne pouvoir faire appel aux services d'une entreprise bretonne à Lannion. Faute d'agrément, les panneaux photovoltaïques vont être installés par une entreprise allemande.

Réponse Dominique RAMARD : sur la question « énergie et climat », la Région, l'Adème et le SDE ont une volonté de travailler ensemble pour faire « une belle recette plutôt qu'un mille feuille ». Il

est nécessaire de se baser sur les mêmes méthodologies pour agir ensemble et aller dans le même sens pour atteindre les objectifs du « 3fois20 ».

Le cas de la production énergétique et du photovoltaïque est en effet difficile. Le moratoire sur ce sujet amène à des délais administratifs qui rendent le développement du photovoltaïque problématique. Pour autant, le Conseil Régional accompagne les entreprises locales dans ce domaine et essaie de faciliter quand c'est possible les démarches. D'autre part les entreprises sont mises en difficultés et deviennent frileuses pour investir dans ce domaine.

INTERVENTION 2^{ième} GROUPE

Dominique RAMARD - Conseil Régional - commune de Saint-Juvat : Il évoque d'abord le Pacte Electrique Breton qui est une approche globale qui permet de développer une vision de l'économie, la production et la sécurisation énergétique. Ce pacte fixe par exemple un objectif de 34% de consommation d'énergie provenant des énergies renouvelables d'ici 2020 pour la Bretagne. Cela suppose d'accompagner le développement de l'éolien, de l'éolien off shore, de la méthanisation, du photovoltaïque.

Il cite comme évènement récent l'arrivée de la 1^{ière} hydrolienne Openhydro qui sera prochainement implantée par EDF au large de Bréhat pour constituer à l'automne 2012 un parc de 4 hydroliennes qui une fois en fonctionnement devrait répondre aux besoins en électricité de 2 000 à 3 000 familles. Concernant la méthanisation, la question posée est celle de trouver la méthode et la pratique qui convienne au territoire selon ses ressources. Il ne s'agit pas de développer de la méthanisation si par la suite, il y a une obligation d'importer de la matière. Le principe aujourd'hui retenu est celui d'une méthanisation permettant de produire à la fois de l'énergie et un engrais valorisable.

Le réseau intelligent porte sur une gestion optimisée de l'équilibre énergétique entre production et consommation. Cela demande une réflexion sur la gestion territoriale de l'énergie. Selon lui, ce qui était régulé au niveau national devra être régulé au niveau local. Cela confie donc aux élus une responsabilité sur « le comment consommer de l'énergie ». Ainsi, il lui semble important d'introduire la problématique énergétique dans un outil de planification tel que le SCOT.

Il revient sur l'expérience de Saint -Juvat. A l'origine le conseil municipal était volontaire pour passer à l'action et réduire sa consommation énergétique. Une remarque très parlante, lui avait été faite à l'époque où l'un de ses conseillers lui avait dit que l'on réagissait beaucoup plus vite lorsque l'on parle de fuite d'eau que de fuite d'électricité ; où le temps avant d'agir pouvait être long, « peut-être parce que l'électricité n'est pas aussi chère aujourd'hui que l'eau »... Ils ont donc décidé de changer leur comportement dans la consommation collective d'énergie. Cela s'est traduit pour l'instant par de petits investissements mais qui aujourd'hui ont permis de réaliser des économies rapidement. Il explique à ce propos, l'installation d'un bouton poussoir pour le chauffage des salles de réunions. Cet équipement d'un coût de 50€, leur permet de programmer l'arrêt du chauffage au bout de 2 heures ; finis les oublis et les chauffages restant allumer alors que la salle est vide. Un autre objectif que s'est fixée la municipalité, est celui de modifier son système de chauffage des bâtiments publics fonctionnant au fuel. Ils envisagent la construction d'un réseau de chaleur basé sur l'utilisation du bois. Ce projet à lui tout seul leur permettra d'attendre un des objectifs de la convention des Maires qu'ils ont signé en novembre 2009 : à savoir diminuer de 20% leur émission de gaz à effet de serre. En effet, le calcul réalisé sur la consommation des chaudières à fuel a évalué leur émission de CO2 à 6 tonnes. Selon lui, il est de la responsabilité des collectivités de montrer l'exemple et de participer à la diminution de la consommation d'énergie, de l'émission des GES et du développement des énergies renouvelables.

Roger ROUILLE - Vice-président de l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc (ALE) : Le Pays de Saint-Brieuc a été choisi par l'Adème et la Région pour travailler sur les économies d'énergie dans le cadre du projet Vir'volt. Il a également travaillé sur les zones de développement de l'éolien. Le Pays, selon lui, est un bon niveau de mutualisation même s'il reconnaît qu'il n'est pas toujours facile de débattre. Sur le sujet des énergies, c'est d'abord l'agglomération de Saint-Brieuc qui s'est posée la question. Très rapidement, la question s'est aussi posée pour les petites collectivités n'ayant pas la compétence à l'interne. Au final, le choix s'est porté sur la création d'une Agence Locale de l'Energie sous forme associative. Ce qu'il apprécie dans la forme associative, c'est la possibilité d'ouvrir le conseil d'administration à la fois aux acteurs publics et

privés. En d'autre terme, les débats sont plus riches et abordent la thématique de manière globale quand autour de la table on peut retrouver des élus, des associations, des particuliers, des entreprises, etc.

L'ALE du Pays de Saint-Brieuc est composée de deux services :

- Conseil en Energie Partagée (CEP) en direction des collectivités
- Espace Info Energie (EIE) en direction des particuliers et des entreprises

Le fonctionnement de l'agence repose sur un budget de plus de 300 000€ par an pour 193 000 habitants. Cela représente un investissement considérable qui est malgré tout bien accompagné financièrement par l'Adème, le Conseil Régional, le Conseil Général et le SDE. Cet investissement, selon lui n'est pas à perte car les missions remplies par l'ALE sont elle même génératrices de développement économique local. Aujourd'hui, à titre d'exemple, ils travaillent avec la Chambre d'agriculture sur des projets de méthanisation/gazéification en partenariat aussi avec l'Adème.

Sébastien FASSY - ALE Pays de Saint-Brieuc : Lors de la création de l'agence locale de l'énergie, les élus ont choisi le statut associatif pour ouvrir cette structure à l'ensemble du territoire. L'énergie est une question transversale qui demande une mobilisation de tout le territoire pour y réfléchir et agir. Ainsi le statut associatif leur permet d'associer les entreprises, les banques, les particuliers, les associations les fournisseurs d'énergie.

En complément de la présentation de Roger Rouillé, il détaille les missions de l'ALE et en rajoute une par rapport aux deux autres annoncées :

- Espace Info Energie : 1,5 ETP. L'EIE en 2010 comptabilise plus de 1 500 contacts auprès des particuliers. Ces contacts varient d'un appel téléphonique à un rendez-vous, voir plusieurs. Il s'agit d'un conseil neutre et gratuit. En complément, ils organisent des manifestations avec des visites de maisons en cours de rénovations, des colloques par exemple sur la nouvelle réglementation thermique de 2012. Ils mettent également à disposition un centre de ressources pour les particuliers.
- Conseil en Energie partagée : service constitué de 3 conseillers : l'un dédié à la ville de Saint-Brieuc, les deux autres s'occupant des communes de l'agglomération briochine et de celles en dehors de l'agglomération. Ils effectuent des bilans énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux à partir desquels, ils émettent des préconisations pour réaliser des économies d'énergie. Ils réalisent également des journées de formation à thème comme les réseaux de chaleur, le photovoltaïque, etc. Pour finir, ils apportent une assistance à la maîtrise d'ouvrage sur le volet « énergie » des bâtiments.
- Animer et mettre en œuvre les politiques territoriales de l'énergie : c'est dans ce cadre, que l'agence est chargée de déployer le projet Vir'Volt d'accompagner le Pays de Saint-Brieuc dans la révision du SCOT et de l'introduction de la problématique énergétique et climatique sur le territoire en sensibilisant et accompagnant les collectivités dans la démarche Plan Climat Energie Territorial.

Pour conclure, il demande si le Pays de Dinan s'est déjà posé la question de son adaptation aux changements climatiques ? Notamment avec sa frange côtière où se pose/se posera la question de la montée des eaux. Pour alimenter cette réflexion, il informe du déroulement d'un colloque « CLIMSEA 2001 » qui se déroule le jeudi 29 septembre à Auray où des spécialistes du changement climatiques seront réunis pour restituer des travaux sur l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique (<http://climsea.eu>).

ECHANGE avec le public : QUESTIONS/REPONSES

Question 1 : L'expérience « malheureuse » d'une commune qui décide de s'investir dans les énergies renouvelables. La commune de Plélan le Petit voici quelques temps a recherché un cabinet et trouvé une entreprise pour installer 3 éoliennes de 6 mégawatt. Durant le montage du projet, un décret sort et institue un minimum requis de 5 éoliennes. Le projet est abandonné. Après ce premier échec, elle rebondit en développant un autre projet celui de louer les toits des bâtiments publics pour installer des panneaux photovoltaïques. Ils trouvent une entreprise prête à investir sur 1 000m² de toit. Entre temps, se déroule le moratoire sur le photovoltaïque abaissant notamment le coût de vente de l'énergie produite. Le projet tombe à l'eau. Comment faire ? Les petites collectivités sont à la merci de nouvelles lois ? Et la lenteur

administrative n'est pas là pour faciliter et concevoir des projets d'énergies renouvelables. Qu'est-il possible de mettre en place au niveau local, régional, national pour accélérer le mouvement ?

Réponse Dominique RAMARD : Sur le changement de réglementation, il exprime les mêmes regrets que le Maire de Plélan le Petit. Selon lui, ces actes sont un mauvais signal donné aux entreprises et aux particuliers. Il n'est jamais bon de changer les règles du jour au lendemain en baissant la revente par exemple du kilowatt. Il rappelle qu'il faut garder à l'esprit la présence aujourd'hui d'opposants au développement de ces énergies. De retour du Québec, sur un regroupement international sur l'énergie et le climat, il prend pour exemple le Québec qui lorsque son gouvernement décide de développer les énergies renouvelables, ne revient pas sur sa décision en changeant les règles mais met tout en œuvre pour en faciliter son développement.

Réponse Yvon BASSET : il souhaite apporter des compléments sur l'ALE du Pays de Saint-Brieuc. Il a remarqué la réaction de la salle lorsque le chiffre de 300 000€ de fonctionnement a été annoncé. Tout d'abord ce service couvre une population de pratiquement 200 000 habitants. L'agence ne s'est pas faite du jour au lendemain ; elle est montée en puissance progressivement. Aujourd'hui, elle compte 7 emplois. Elle bénéficie d'un accompagnement financier pour chacune de ses missions :

- Espace Info Energie : il est financé à 100% par l'Adème et la Région. D'ailleurs, le Pays de Dinan est à ce jour l'un des seuls territoires de Bretagne à ne pas bénéficier de ce service ! l'accompagnement de ce service se fait dans le cadre du Contrat de projet Etat/Région et les fonds publics sont assurés jusqu'en 2013. Après ?
- Conseil en énergie Partagé : durant les 3 premières années et avant son autonomie, il bénéficie d'une aide de l'Adème et de la Région
- Prise en compte de l'énergie dans les politiques : un accompagnement financier par l'Adème est envisageable dans le cadre de Contrat d'Objectif Territorial (COT).

La formule associative d'une ALE n'est pas l'unique possibilité ; des collectivités pour débiter, ont fait le choix de l'intégrer à leur service.

Question 2 : produire du méthane représente t-il un risque de développement des émissions de gaz à effet de serre ?

Réponse Dominique RAMARD : La production de méthane par la méthanisation n'a pas d'effet sur le réchauffement climatique car le gaz produit est générateur de chaleur et d'électricité par cogénération. Le bilan carbone de la méthanisation est neutre.

Commentaire d'un participant - élu d'une commune : engagé dans la convention des Maires, il souhaite que le Pays se fasse le relais de cette initiative et participe à sa communication.

Question 3 : Durant combien d'années est assurée le financement à 100% des Espaces Info Energie ?

Réponse Yvon BASSET : Jusqu'à la fin de la programmation du Contrat de projet Etat/Région, c'est-à-dire jusqu'en 2013. Au-delà, il n'est pas certain que le financement soit reconduit dans les mêmes conditions de financement.

Question n°4 : Que se passe-t-il, une fois que les 3 années d'accompagnement financier de l'Adème et du Conseil Régional sont terminées pour le Conseil en Energie Partagée ?

Réponse Yvon BASSET : Il a une présentation détaillée à ce sujet. Elle ne peut pas être présentée aujourd'hui, le temps ne le permettant pas. Pour lui, le CEP est un service qui évolue dans le temps, cela demande un long travail de mise en route qui passe par l'audit de tous les bâtiments publics mais aussi de leur suivi de consommations en énergie pour lequel le conseiller remonte jusqu'à 3 ans d'étude des factures. La réduction des coûts énergétiques des bâtiments est progressive. Elle dépend aussi du temps que demande la réalisation parfois de travaux de rénovation ou d'équipement. Par exemple, à Rennes le service a été créé en 1998. Aujourd'hui, les premières communes adhérentes de ce service le sont toujours. En effet, le suivi doit être continue

et sans interruption. Sinon, les éco-gestes se perdent et parfois, il peut y avoir l'équipement mais si à côté, les utilisateurs ne changent pas leur pratique ; cela ne sert à rien.

Réponse Roger ROUILLE : Lamballe adhère au service du CEP, le patrimoine communal est constitué de 120 bâtiments ; cela représente un long travail d'audit et de suivi pour le conseiller qui n'a pas que cette collectivité à suivre. Il rajoute également que l'action de conseil sur l'énergie ne doit pas s'arrêter aux collectivités et doit également être proposé aux particuliers.

Question n° 5 : Existe-t-il des chiffres sur le Pays de Saint-Brieuc représentatif des économies d'énergies réalisées par la présence d'un CEP ?

Réponse Sébastien FASSY : sur 64 communes, 29 sont adhérentes au CEP de l'ALE du Pays de Saint-Brieuc. C'est la 1^{ière} année de fonctionnement du service, par conséquent, ils n'ont pas de données chiffrées. Cependant, pour une commune audité dont l'une des premières actions a été de mettre en œuvre une optimisation tarifaire sur les énergies utilisées, a réalisé des économies équivalentes à 3 années d'adhésion au service CEP. De réelles économies sont faites sans forcément partir dès le départ dans de gros investissements. La mise en place d'un tel service et le traitement en parallèle de la thématique « énergétique » sur un territoire facilite le développement d'une économie locale. Lorsque l'on commence à s'intéresser au système de chauffage en énergie renouvelable, par exemple le bois ; la réflexion peut ensuite être poussée jusqu'à la structuration d'une filière locale génératrice d'emplois.

Question n° 6 : Une agence locale de l'énergie peut-être créée en dehors du SCOT ? A l'échelle d'une communauté de communes, comment avoir un rôle incitatif en termes de construction et rénovation auprès des particuliers ?

Réponse Roger ROUILLE : Pour le Pays de Saint-Brieuc, lors de la conception du SCOT la question énergétique n'a pas été abordée. Avec la création de l'ALE et la révision du SCOT qu'ils entament ; ils vont se saisir des problématiques énergétiques et climatiques pour développer un nouveau regard sur l'aménagement de leur territoire. Il renouvelle d'ailleurs son conseil d'introduire dès que cela est possible le climat et l'énergie dans la conception et réalisation d'un SCOT. Pour répondre à la deuxième question, il annonce le constat suivant l'industrie et le résidentiel sur un territoire peut représenter un potentiel de 80% d'économie d'énergie à faire. Dans ce cadre là, Lamballe communauté a mis en place un système d'aide financière auprès des particuliers engagés dans des travaux de rénovations.

A l'issue de ces intervention et échanges, Mickaël CHEVALIER a repris la parole est proposée aux personnes présentes de répondre à la question suivante : « *selon vous, quels projets s'inscrivent dans la thématique « climat et énergie » sont à mettre en place dans le Pays de Dinan » ?*

3) « Selon vous, quels projets s'inscrivent dans la thématique « climat et énergie » sont à mettre en place dans le Pays de Dinan » ?

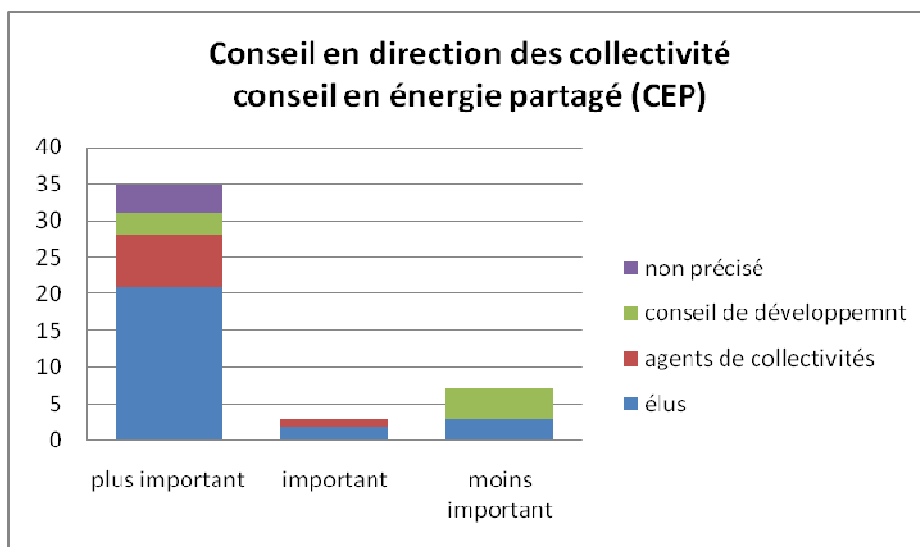
REPNSES <i>qui s'est exprimé ? 49 PERSONNES</i>			
Elus	Agents de collectivité	Conseil de développement	Non précisé
29	8	8	4

Pour répondre à la question, les choix suivants étaient proposés :

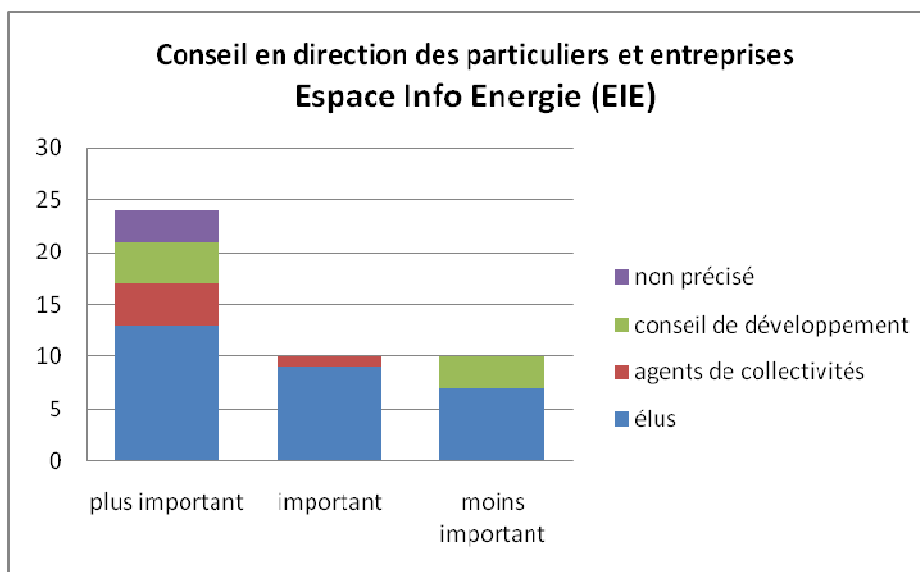
- Le conseil en direction des collectivités
- Le conseil en direction des particuliers et des entreprises
- Un état des lieux de la situation énergétique du pays de Dinan (consommation, production d'énergies, gisement « énergie renouvelables »
- Energies renouvelables : appui aux filières existantes, développement...
- Mise en place d'évènements, conférences, communication sur les divers sujets liés au climat
- Autre

- Aucun

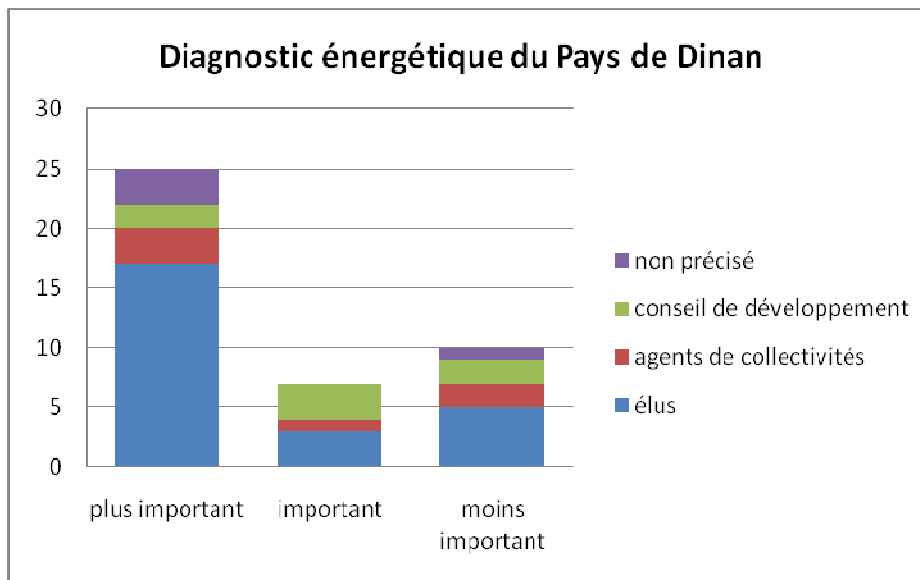
Pour chacune des actions choisies, il leur a été demandé de les hiérarchiser. A savoir si l'action était l'une des plus importantes à mettre en place, importante ou moins importante.



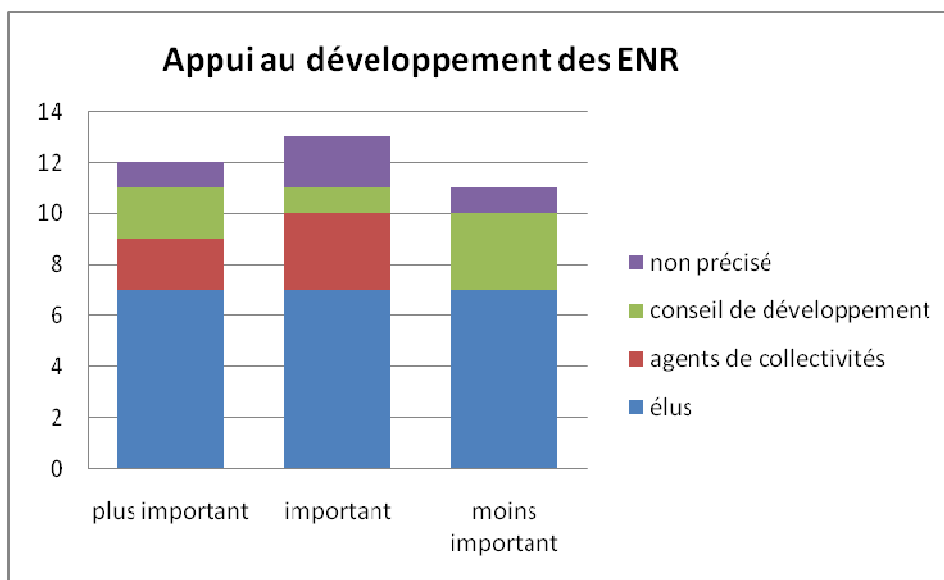
45 personnes ont fait le choix du CEP. 4 personnes ne se sont pas exprimées.



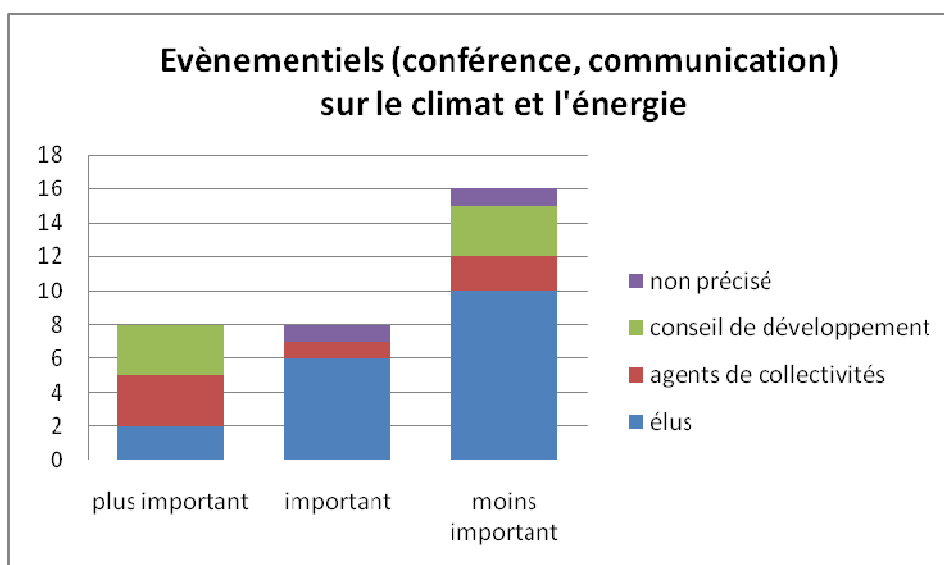
44 personnes ont fait le choix de l'EIE. 5 personnes ne se sont pas exprimées.



42 personnes ont fait le choix du diagnostic énergétique. 7 personnes ne se sont pas exprimées.



36 personnes ont fait le choix de l'appui au développement des énergies renouvelables. 13 personnes ne se sont pas exprimées.



32 personnes ont fait le choix de développer des évènementiels. 17 personnes ne se sont pas exprimées.

Commentaires des participants :

Elus :

- « *information au niveau des écoles* »
- « *nécessité de développer un plan énergie au niveau du Pays de Dinan à intégrer au SCOT et envisager la création d'une structure dédiée* ».

Membre du conseil de développement :

- « *travailler dans le cadre de l'association à favoriser les énergies douces plutôt que l'énergie nucléaire* »
- « *mettre en place une structure de conseil : mini ALE* »

Compte-rendu réalisé par Stéphanie Lagarde
Version définitive 22 septembre 2011